

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

DECRET N° 85/408 / du 28/3/85

Portant nomination de Monsieur EKOUYA  
Alphonse en qualité de Doyen de la Faculté  
des Sciences

----- (=-----)  
  
LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification  
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de  
certaines dispositions de la Constitution ;

Vu l'Ordonnance n° 029/71 du 4 Décembre 1971 portant création  
de l'Université de Brazzaville ;

Vu l'Ordonnance n° 09/74 du 14 Mai 1974 portant modification  
de l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 susvisé ;

Vu le décret n° 74/205 du 14 Mai 1974 portant organisation de  
l'Université de Brazzaville ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du  
Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des  
Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim  
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités  
de fonctions allouées à certains responsable administratifs ;

le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er. Monsieur EKOUYA Alphonse, Professeur de 2<sup>e</sup> Classe  
nommé Doyen de la Faculté des Sciences.

.../...

Article 2. L'intéressé percevra les indemnités de fonctions prévues par le décret n° 82/595 susvisé.

Article 3. Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4. Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 1/04/85

PAR LE PREMIER MINISTRE

le Ministre de l'Enseignement  
Secondaire et Supérieur



Daniel ABIBI.-

le Ministre des Finances  
et du Budget,



Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-



Ange Edouard POUNGUI.-

le Ministre du Travail, de l'Em-  
ploi, de la Refonte de la Fon-  
ction Publique et de la Prévoyance  
Sociale.



Bernard COMBO MATSIONA.-